

**ASSURANCE  
CAUTION EXPORT**

**VOUS**

**VOUS AVEZ BESOIN  
DE CAUTIONS POUR  
VOS CONTRATS EXPORT**

**NOUS**

**NOUS FACILITONS  
LEUR MISE EN PLACE**

**L'ÉMETTEUR EST SÉCURISÉ  
CONTRE LE RISQUE DE  
DÉFAILLANCE FINANCIÈRE  
DE VOTRE ENTREPRISE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

# VOUS

## Devez fournir des cautions dans le cadre de vos marchés export

### VOTRE PROJET

Obtenir des cautions pour réaliser vos marchés export de la part :

- des banques françaises et filiales ou succursales de banques étrangères installées en France et/ou dans un pays de l'UE ;
- des compagnies d'assurance

### VOTRE ENTREPRISE

Exportateurs français (hors import-export), y compris les sous-traitants d'exportateurs français exonérés de TVA sous conditions

# NOUS

## Avec l'Assurance Caution Export, nous couvrons l'émetteur en cas d'appel de la caution par votre acheteur étranger, contre le risque de non-remboursement des sommes dues par votre entreprise

### CARACTÉRISTIQUES

- **Risques couverts** : carence ou insolvabilité judiciaire de votre entreprise
- **Quotité garantie maximum** : 80 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est  $\leq$  150 M€ et 50 % pour les autres
- **Délais constitutifs de sinistre** : 3 mois en cas de carence et, dès l'ouverture d'une procédure collective, en cas d'insolvabilité, avec délai technique de 30 jours
- **Souscriptions** :
  - envoi par votre entreprise d'un formulaire de demande d'enveloppe de cautions à émettre pour un ou plusieurs contrats export à : **assurance-export-caution@bpifrance.fr** (disponible sur le site bpifrance.fr) ;
  - notification par Bpifrance de l'enveloppe maximum accordée ;
  - dans la limite de l'enveloppe attribuée à votre entreprise, l'émetteur conjointement avec vous, fait une demande d'agrément (ligne garantie à l'émetteur)

### ATOUTS

- **Une garantie adaptée à** :
  - tous types d'engagement de caution garantie (sauf offset et cautions liées à des contrats d'exploitation) ;
  - toutes devises ;
  - tous pays (sauf certains pays interdits par la politique d'Assurance-Crédit en vigueur)
- **Aucun coût pour l'entreprise** : Prime payable par trimestrialité d'avance par l'émetteur et pour chaque ligne :
  - **assiette** : montant des engagements déclarés en vigueur, à hauteur de la quotité garantie ;
  - **taux** : taux de commission retenu par l'émetteur pour chaque engagement à garantir
- **Gestion intégralement assurée par l'émetteur** :
  - dans le cadre d'une police cadre préalablement signée

Pour contacter Bpifrance de votre région : **bpifrance.fr**

E-mail : **assurance-export-caution@bpifrance.fr**